

Conseil d'administration réuni en formation plénière

Séance du 10 septembre 2021

Délibération CA-2021-65

Approuvant le budget rectificatif pour l'année 2021

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles R. 719-73, R. 719-79 et R. 719-97 ;
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu le budget initial pour 2021 adopté par délibération du Conseil d'administration en séance du 18 décembre 2020 ;
Vu l'avis de la commission des moyens de l'UPEC en date du 8 septembre 2021 portant sur l'objet de la présente délibération ;
Vu le projet de budget rectificatif annexé à la présente délibération ;*

Considérant qu'aux termes des textes susvisés, les modifications apportées au budget de l'établissement au cours de l'exercice sont adoptées par le Conseil d'administration dans les mêmes conditions que le budget initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 10 septembre 2021 en formation plénière, à l'unanimité des 28 membres présents et représentés

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes

- **2 771 ETPT dont**
 - 2 585 ETPT sous plafond État
 - et 186 ETPT financés hors SCSP
- **290 247 827€ autorisations d'engagement dont**
 - 209 236 945€ personnel
 - 53 176 217€ fonctionnement
 - 27 834 665€ investissement
- **283 423 469€ crédits de paiement dont**
 - 209 236 945€ personnel
 - 53 176 217 € fonctionnement
 - 21 010 307€ investissement
- **278 093 943€ prévisions de recettes**

- - 5 329 526€ de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 1 436 688 € de variation de trésorerie
- - 3 472 225 € de résultat patrimonial
- + 54 733 € de capacité d'autofinancement
- - 5 329 526 € de variation de fonds de roulement

Fait à Créteil, le 10 septembre 2021.

Le Vice-Président du Conseil
d'administration

Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Rendue exécutoire à compter du 24 septembre 2021 (date d'envoi au rectorat de Créteil)

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil.

Conseil d'administration du 10 septembre 2021

Note de l'ordonnateur sur le budget rectificatif 2021

Le Budget Initial 2021 de l'UPEC était sur une trajectoire de maintien du dynamisme d'une Université engagée dans ses territoires et ses excellences et ce budget rectificatif le confirme. Malgré une année 2020 et un début 2021 compliqués par la situation sanitaire, l'ensemble des personnels est resté mobilisé pour maintenir le « cap » choisi par l'équipe politique et validé en conseil d'administration.

L'UPEC conforte ses formations avec, en ce début 2021, la labélisation excellence des deux CMQ (Campus des Métiers et Qualifications) : « Transition Numérique et écologique de la construction » et « Santé, Autonomie et bien vieillir ».

Cette labellisation est accompagnée d'un co-financement, Région Ile de France et Rectorat, de 200k€ annuel et a été complétée par un financement 4,6M€ sur 10 ans pour le CMQ « Santé, autonomie et bien vieillir » lauréat du PIA3.

L'UPEC maintient ses ambitions de renforcement de la recherche avec en particulier une augmentation de l'enveloppe de fonctionnement des laboratoires et une enveloppe supplémentaire de 800k€ en investissement au budget rectificatif.

L'Université renforce son engagement patrimonial et de développement durable sur ses territoires avec les 10M€ du plan de relance en rénovation énergétique.

Au-delà de ces éléments ponctuels, l'établissement continue de se structurer avec des réponses à appels d'offres sur des projets ambitieux, tel qu'ERASME et ProGest, skillsbridge déjà déposés.

En cohérence avec les orientations de l'Université, ce premier et unique budget rectificatif de l'exercice 2021 a pour vocation principale d'ajuster techniquement les prévisions budgétaires initiales. En effet, les principaux agrégats dits de comptabilité générale ne varient pas significativement, notamment le résultat d'exercice qui s'avère déficitaire pour des raisons liées à une notification de crédits tardive sur l'exercice 2020.

Des ajustements ont été opérés sur les opérations immobilières, portant particulièrement sur les crédits de paiement, en lien avec l'avancée réelle de ces dernières.

Concernant la masse salariale des personnels titulaires et des contractuels sur plafond Etat, l'augmentation, raisonnable, d'environ 2 M€ s'explique par l'extension en année pleine des mesures prise lors de la campagne d'emplois 2020, notamment les mesures prise dans le cadre du plan IUT ou du financement de la réforme des études de santé.

Plus globalement, la situation financière de l'établissement traduite dans ce budget rectificatif illustre une politique dynamique en matière d'emplois, les dernières campagnes d'emplois ayant systématiquement permis de procéder au remplacement des emplois vacants, et en créant des emplois dès lors que des financements spécifiques étaient alloués à l'université pour accompagner les réformes ministérielles. Il s'agit d'une politique volontariste, que de nombreux autres établissements universitaires sont dans l'incapacité de mener.

Par ailleurs, le niveau de mobilisation du fonds de roulement démontre là encore un fort volontarisme, l'UPEC souhaitant accompagner ses projets d'investissement, essentiellement immobilier, sur ses fonds propres, en complément des programmes de financement, CPER, plan de relance, pour ne citer que ces exemples. C'est une politique maîtrisée, mais ambitieuse, d'optimisation des financements alloués à l'université ou de ses ressources propres.

Au vu de ces différents éléments, la traduction financière synthétique du budget rectificatif est la suivante :

*** En analyse budgétaire :**

Solde budgétaire	- 5,3 M€
Prélèvement sur trésorerie	- 1,4 M€
Niveau de la trésorerie	+ 57,5 M€

*** En analyse patrimoniale :**

Résultat prévisionnel	- 3,5 M€
Capacité d'autofinancement	+ 0,1 M€
Diminution du FDR	- 5,3 M€

Dans les pages qui suivent, les administrateurs trouveront, au titre de la note de présentation, une analyse plus détaillée des prévisions actualisées de l'exercice 2021 sous le format GBCP (et non plus en droits constatés), et leur impact sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire de l'établissement.

Table des matières

1 – Etat et analyse des variations des recettes et dépenses du budget rectificatif

2021

1.1 Evolutions des recettes budgétaires.....	7
1.2 Evolutions des dépenses budgétaires et du plafond d’emplois	9
1.2.1 Dépenses de masse salariale et plafond d’emplois	9
1.2.1.1 Eléments de variation de la masse salariale	9
1.2.1.2 Niveau du plafond d’emplois	10
1.2.2 Dépenses de fonctionnement	10
1.2.3 Dépenses d’investissement	11

2 – Impact des évolutions sur l’équilibre financier et la soutenabilité budgétaire

2.1 Variations de l’équilibre financier	13
2.1.1 Solde budgétaire	13
2.1.2 Opérations non budgétaires	13
2.1.3 Variation de trésorerie	14
2.2 Analyse de la soutenabilité financière	15
2.1.1 Résultat	15
2.1.3 Les produits et les charges ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement.....	16
2.1.4 Fonds de roulement.....	17

1 – Etat et analyse des variations des recettes et dépenses du budget rectificatif 2021

Ce budget rectificatif se caractérise par une **augmentation des prévisions d'encaissement de recettes de 21M€** et une forte hausse des prévisions de dépenses de 28M€ en AE et de près de 20M€ en CP.

1.1 Evolutions des recettes budgétaires

Les prévisions de recettes s'établissent à 278M€, contre 257M€ au BI 2021, soit **8% de variation à la hausse par rapport au budget initial 2021**.

Il convient de rappeler que les prévisions de recettes sont établies sur la base des recettes attendues et leur rythme de facturation et encaissement.

La **subvention pour charges de service public** (208,4M€) constitue une des principales variations de recette : **+ 3,6M€** ;

La notification du MESRI en date du 7 mai 2021, qui ajuste la subvention pour charges de service public (SCSP) prévisionnelle, a été prise en compte (205,2M€). Toutefois, en 2020, elle a été réalisée à un niveau supérieur à la prévision, cette re-prévision retient donc l'hypothèse d'une variation équivalente à la moyenne observée sur les quatre dernières années (+3% hors dispositifs spécifiques), entre le montant des notifications initiale et définitive.

Il est toutefois à noter que, dans la dernière notification, la subvention intègre les éléments suivants :

	En K€	Notification initiale 2021
	Subvention pour charges de service public	205 195
	Masse salariale	184 500
Hors plan de relance	Masse salariale-actions spécifiques	45
	SS total Masse salariale	184 545
	Fonctionnement	14 503
	Compensation des exonérations de droits d'inscription	2 443
	Fonctionnement-actions spécifiques	2 046
	dont loyer Pyramide	1 920
	Fonctionnement-opérations immobilières	180
	SS total Fonctionnement	19 172
plan de relance	Masse salariale	1 479

Parmi les autres variations de prévisions de recettes, figurent également pour **+17,8M€**, les **ressources propres** :

- Des financements publics sont prévus à hauteur de 18 M€, dont 10,7 M€ sur des opérations de recherche (l'établissement connaît une hausse des encaissements relatifs aux contrats de recherche), 4,3 M€ sur des opérations d'investissement, et 3 M€ sur des contrats d'enseignement (le projet « PULSE » pour l'essentiel).
Ces autres financements publics augmentent de près de 4,4M€ (pour la majorité sur les opérations d'investissement/travaux).
- Des **autres financements de l'état** d'un montant de 13,8M€, en **hausse de 9,5M€** correspondant essentiellement aux financements reçus pour les projets d'investissement dans le cadre du plan de relance. Ces prévisions d'encaissements n'étaient pas inscrites au budget initial.
- Les autres **ressources propres** (35,8 M€), comprennent les ressources de la formation par apprentissage (15,8 M€), de la formation continue, des diplômes propres et de la VAE (8 M€), les droits d'inscription (6,3 M€), les contrats de recherche hors subventions publiques (1,75 M€), la taxe d'apprentissage (1,1 M€), ainsi que les autres recettes de prestations (2,8M€).
Ces prévisions de ressources traduisent une augmentation de 3,8 M€ par rapport aux prévisions initiales, du fait de l'augmentation des recettes attendues au titre des formations par apprentissage.

Cette forte hausse de la prévision des recettes à l'encaissement, couplée à une **hausse de prévision de décaissement moins importante**, explique la **réduction du déficit du solde budgétaire**.

1.2 Evolutions des dépenses budgétaires et du plafond d'emplois

Il est rappelé que les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice (engagements juridiques fermes) et les crédits de paiement constituant la limite supérieure des dépenses pouvant être payées sur l'exercice (décaissements).

Les prévisions de dépenses s'établissent globalement en autorisations d'engagement à 290,2M€ (contre 262,2M€ au budget initial BI 2021) et à 283,4M€ de crédit de paiements (contre 263,8M€ au budget initial BI 2021), soit 11% de variation en **AE (+28M€)** et 7% en **CP (+19,6M€)**.

1.2.1 Dépenses de masse salariale et plafond d'emplois

1.2.1.1 Eléments de variation de la masse salariale

Les dépenses de personnel de l'établissement représentent 209,2M€ d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement (74% des dépenses), contre 204,6M€ au BI 2021, **soit 2% de variation par rapport au budget initial 2021.**

Elles se répartissent entre :

- **184,7 M€ de dépenses de personnels titulaires et contractuels** de l'établissement dont le coût total employeur.

Cette enveloppe marque une **augmentation de +1,9 M€** des dépenses de ces emplois pérennes par rapport au budget initial 2021 du fait essentiellement des dépenses constatées en 2020 (campagne d'emplois liée notamment à la poursuite du plan IUT et à la réforme des études de santé, extension en année pleine des mesures intervenues en cours d'année 2020).

- **5,1 M€ de dépenses financées sur contrats** (personnels contractuels sur contrats de recherche ou de formation) en **augmentation de +0,3 M€** par rapport au BI 2021.

Il est rappelé que cette dernière est sans effet sur le résultat dans la mesure où les dépenses sont couvertes par les financements des contrats.

- **17,8 M€ de dépenses en heures complémentaires**, vacances d'enseignement et administratives, ainsi que les œuvres sociales.

Ces dépenses sont ventilées par composantes et directions centrales, elles présentent une légère augmentation au regard du budget initial 2021 (**+0,8 M€**) et une augmentation de **+3,5 M€** par rapport aux dépenses réalisées en 2020.

- **1,6M€** ont été inscrits, afin de couvrir une **ré estimation à la hausse des éléments de rémunération relevant de l'exercice 2020** et dont la mise en

paiement a été tardive et effectuée en 2021. L'importance de la proportion de ces rappels sur exercice antérieur (traduisant le retard de traitement en période de confinement) était inconnue lors de la construction du budget initial 2021.

1.2.1.2 Niveau du plafond d'emplois

Le plafond d'autorisations d'emplois soumis au vote du conseil d'administration lors de la présentation du budget correspond au nombre d'emplois qu'il est prévu de rémunérer sur l'exercice en équivalent temps plein travaillé - ETPT (effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents et leur période d'activité dans l'année).

Il est rappelé que les emplois sous plafond de l'État sont financés par la subvention pour charges de service public (plafond 1) et les emplois hors plafond d'État sur des ressources propres (plafond 2).

Le plafond voté dans le cadre du budget initial s'élève à 2771 postes équivalent temps plein travaillé, il reste inchangé au titre de ce budget rectificatif.

En raison de l'accroissement significatif des ETPT observé durant le premier semestre 2021 (effet de la dernière campagne d'emplois et le transfert de la gestion des contrats doctoraux auparavant gérés par la COMUE UPE), la DRH sera amenée à actualiser la prévision d'exécution des plafonds 1 et 2 des emplois par rapport au BI.

Le plafond global des emplois se décompose de la manière suivante :

- 2 585 ETPT en plafond d'emplois ETAT
- et 186 ETPT en plafond d'emplois sur ressources propres.

1.2.2 Dépenses de fonctionnement

Les enveloppes de fonctionnement sont arrêtées à 53,2 M€ en AE et en CP, soit 18% des dépenses.

La variation représente globalement +8 M€ d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement **par rapport au budget initial 2021**, et de 13 M€ par rapport aux dépenses réalisées en 2020.

Pour les dépenses de fonctionnement et compte tenu de la saisonnalité constatée chaque année des opérations de dépenses, le montant des restes à payer au 31/12/2021 sera très sensiblement le même qu'au 31/12/2020. Il n'y a donc pas en prévision, d'écart significatif entre le montant prévisible des AE et celui des CP.

L'augmentation des prévisions de dépenses de fonctionnement concerne :

- Les prévisions de **contrats de recherche (+4,9 M€)** corrélativement à l'augmentation de la prévision des recettes de recherche,
- et les dépenses de fonctionnement des **composantes (+1,7M€)**.

1.2.3 Dépenses d'investissement

Prévues pour 27,8 M€ en AE et 21 M€ en CP, soit 10% des dépenses du budget 2021 en AE et 7% en CP, les dépenses d'investissement en **AE augmentent très fortement (+15M€)** pour ce budget rectificatif. Les **CP** suivent la même évolution, à la hausse, mais plus faiblement, **+7M€**.

Ce poste traduit :

- la prévision des acquisitions de matériels ou de logiciels, en hausse de 3,7 M€ (AE=CP) par rapport au budget initial 2021 (pour l'essentiel, il s'agit d'investissements pour la formation et pour des équipements culturels et sportifs destinés aux étudiants).
- Une hausse de 11,5 M€ de dépenses (AE) et 3 M€ (CP) de travaux de maintenance et de restructuration (dont les opérations pluriannuelles sont détaillées en annexe).

L'essentiel de cette augmentation trouve son origine, au sein des projets pilotés par la direction du patrimoine, avec le lancement d'opérations financées dans le cadre du dernier CPER et du plan de relance, ainsi que des opérations de GER (hygiène et sécurité, améliorations fonctionnelles).

Des ajustements aux capacités de réalisation de l'exercice ont toutefois été effectués, notamment pour la construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale qui sera lancée en 2022.

Les principaux impacts de ce BR dans le cadre des projets immobiliers concernent :

Dépenses en K€			
Projets immobiliers -Variations en (M€)	AE	CP	Commentaires
Construction Bâtiment Recherche Biomédicale	+ 120	+ 450	CPER - lancement en 2022
Démolition et rénovation énergétique Pavillon Clocher Campus Chérioux Vitry s/Seine	+ 1 905	+ 77	Plan de relance
Rénovation énergétique clos et couvert Maison des étudiants Campus Centre	+ 864	+ 77	Plan de relance
Rénovation énergétique clos et couvert Amphithéâtres Campus Centre	+ 1 075	+ 86	Plan de relance
Rénovation énergétique clos et couvert BU Campus Centre	+ 2 112	+ 167	Plan de relance
Rénovation de la caserne Damesne à Fontainebleau	+ 2 179	- 659	CD 77 + Plan de relance
Achat Bâtiment A2 Zac Chérioux	- 1 700	- 1 700	Décalage d'une partie de l'opération
TOTAL	+ 6 555	- 1 502	

Le suivi de l'exécution des projets, initié récemment via des réunions périodiques avec la direction du patrimoine et du développement durable, le DGS, la vice-présidence CA et patrimoine, permet d'établir un état d'avancement précis.

Ainsi, en cas de report d'un projet, la gouvernance peut décider de redéployer les crédits rendus disponibles vers de nouveaux projets pouvant être menés sur l'exercice budgétaire en cours ou reprogrammés sur l'exercice suivant.

2 – Impact des évolutions sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire

2.1 Variations de l'équilibre financier

2.1.1 Solde budgétaire

Le **nouveau solde budgétaire** prévisionnel de l'exercice, qui représente la différence entre les recettes budgétaires qui seront encaissées (278,1M€) et les dépenses budgétaires à payer (283,4M€) s'établit à **-5,3 M€ (contre -7,1M€ en BI 2021)**.

Le niveau du solde budgétaire correspond au montant des investissements financés sur fonds de roulement.

Il illustre le décalage qui peut intervenir dans la couverture des dépenses réalisées sur l'exercice par les recettes encaissées et rapprochées sur le même exercice.

Il conviendra cependant en réalisation, dès 2022, d'améliorer la gestion des flux de recettes, notamment en accélérant l'émission des titres de recettes et en identifiant plus rapidement les sommes encaissées correspondant aux titres émis.

Le solde budgétaire est un indicateur GBCP présenté dans l'annexe 2, tableau des autorisations budgétaires, qui présente également les prévisions de recettes encaissables de l'exercice et les crédits de paiement de l'exercice.

2.1.2 Opérations non budgétaires

Le solde budgétaire identifié au tableau 2 (-5,3 M€) doit être complété des opérations non budgétaires qui génèrent des encaissements et des décaissements, répertoriées dans le tableau des opérations pour comptes de tiers (page 7).

Sont concernés :

- les opérations concernant les dispositifs d'intervention gérés par l'établissement sur financement de l'Etat pour lesquels l'établissement applique sans marge de manœuvre les décisions prises par un donneur d'ordre. C'est le cas des **bourses de mobilité versées par le ministère (0,28M€)**.
- les opérations relatives à la **TVA** collectée et déductible ainsi que le remboursement du crédit de TVA correspondant (**2,3 M€ de décaissements et 1,4 M€ d'encaissements**).
- **l'aide au permis de conduire versée aux apprentis** (encaissement de 15k€)

- les opérations de **coordination de contrats européens** (décaissement à hauteur de 5k€).

La variation de trésorerie pour l'ensemble de ces opérations est prévue à hauteur de **-0,9 M€** pour 2021.

Les opérations pour compte de tiers ajoutées au solde budgétaire ont permis de calculer l'écart entre le financement et le besoin de financement.

2.1.3 Variation de trésorerie

Il s'agit des liquidités dont l'UPEC dispose.

La programmation budgétaire et les flux de trésorerie conduisent à une réduction de la trésorerie de -1,4 M€ (-2,2M€ en BI 2021). Cette variation de trésorerie apparaît dans le tableau d'équilibre financier et celui de la situation patrimoniale.

Ce qui représente une **baisse du prélèvement sur trésorerie prévu initialement de -0,8M€**, et porte le **niveau de la trésorerie de l'établissement à 57,5M€ (78,9 jours de fonctionnement)**.

Ce montant est calculé sur la base du niveau de trésorerie observé au 31/12/2020, lors du compte financier, il était de 58,9M€.

Cela explique que la trésorerie prévue à ce BR soit bien plus élevée que celle affichée au BI 2021. En effet, le niveau prévu au BI se basait sur une estimation de la trésorerie à fin 2020, qui s'est finalement révélé sous-estimée par rapport au compte financier.

Le plan de trésorerie, établi pour l'intégralité de l'exercice (page 9), permet d'évaluer le montant mensuel des encaissements et décaissements et le solde prévisionnel de trésorerie en fin d'exercice.

Il distingue les opérations budgétaires des opérations de trésorerie pures (opérations sur compte de tiers...) et permet de matérialiser les pics potentiels d'excédent ou de besoin de trésorerie au cours de l'exercice.

S'agissant du budget rectificatif, il est établi sur la base des données exécutées pour les mois de janvier à juin 2021, et sur la base de données prévisionnelles pour les mois de juillet à décembre 2021.

2.2 Analyse de la soutenabilité financière

En M€			
	Budget	BI 2021	BR 2021
▶ (1)	TOTAL DES PRODUITS	264,0	276,6
	Subvention de l'état	206,1	209,8
	CVEC	2,0	2,0
	Autres subventions	10,5	15,3
	Autres produits	45,4	49,5
▶ (2)	TOTAL DES CHARGES	267,0	280,1
	Personnel	204,6	209,2
	Fonctionnement	62,5	70,9
(3)=(1)-(2)	RESULTAT DE L'EXERCICE	-3,0	-3,5
	+ dotations aux amortissements, provisions	17,4	17,7
	- reprises sur amortissements, provisions	13,9	14,2
	+ valeur nette comptable des actifs cédés		
	- produits de cession des actifs cédés		
	- subventions d'investissement reprises		
▶ (4)	=CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	0,5	0,05
▶ (5)	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14,1	21,0
▶ (6)	RECETTES D'INVESTISSEMENT	6,5	15,6
(7)=(5)-(6)	BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	7,6	5,4
(8) = (4)-(7)	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-7,1	-5,3

2.1.1 Résultat

Le résultat net comptable correspond à l'excédent ou au déficit de la période, mesuré par la différence, entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice.

Seuls, les produits (recettes de fonctionnement) et les charges (de fonctionnement et de masse salariale) entrent dans le calcul du résultat prévisionnel.

Ainsi, les dépenses sans impact sur la trésorerie sont prises en compte : amortissements, provisions, dépenses réalisées en attente de factures.

En recettes, ce sont les éléments non encaissables qui sont intégrés : recettes d'amortissement, reprises sur provision, recettes en attente d'encaissement.

La variation en produits et charges est identique (+ 13 M€), dégageant ainsi en principe un résultat prévisionnel nul.

Le compte de résultat aurait donc dû être équilibré (solde nul entre les prévisions de recettes et dépenses de fonctionnement). Toutefois, **une subvention d'un montant de 3,5 M€ avait été octroyée en octobre 2020 pour la recherche portant sur les vaccins** contre la Covid (versée dans le cadre de la subvention pour charges de service public). Un prélèvement sur fonds de roulement de 3 M€ avait été demandé, en considérant qu'une consommation aurait lieu pour 0,5 M€.

Sur ces 0,5 M€, seuls, 28K€ ont été consommés, **un prélèvement complémentaire sur le fonds de roulement** pour le solde, 472K€, est donc demandé pour ce BR. La reprogrammation de ce solde génère dans les écritures, une légère augmentation du déficit du compte de résultat, pour le même montant. **Ce déficit est donc à relativiser, car purement technique.**

Le résultat prévisionnel de ce budget rectificatif s'élève à - 3,5 M€ (contre - 3 M€ au BI 2021).

Tous ces indicateurs sont présentés dans l'annexe 6 : tableau de situation patrimoniale.

2.1.3 Les produits et les charges ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement

La prévision de produits ne donnant pas lieu à encaissement est essentiellement constituée des produits issus de la neutralisation des dépenses d'amortissement, lorsqu'il n'appartient pas à l'université d'assumer le renouvellement de la charge d'amortissement. Dans ce cas, si l'amortissement est effectivement traduit dans les comptes de charges de l'université, celui-ci est neutralisé en parallèle par cette ressource interne.

La prévision de charges ne donnant pas lieu à décaissement est surtout constituée pour l'UPEC, des dotations d'amortissement (des biens immobiliers et mobiliers), des provisions pour risques et charges (contentieux...), ainsi que des charges à payer (fonctionnement et masse salariale) rattachables à l'exercice comptable.

Les produits calculés sont prévus pour un montant de 14,2K€ (+ 226K€ par rapport au BI 2021), les charges calculées sont prévues pour un montant de 17,7K€ (+ 283K€ par rapport au BI 2021) ; Le **solde de ces produits et charges calculés varie de 57K€**.

2.1.3 CAF

La capacité d'autofinancement correspond à la part des ressources de fonctionnement qui n'est pas utilisée pour le financement des charges courantes et peut donc être consacrée au financement des investissements. C'est par le jeu des amortissements et des provisions (ainsi que de leur neutralisation et reprise), que l'université parvient à générer dans ses prévisions, une capacité d'autofinancement. Néanmoins, l'évolution de la CAF dans ce BR (-415k€) est surtout liée au report des dépenses de fonctionnement financées par la subvention pour le vaccin contre la Covid. Cet excédent de ressources internes constitue en principe une ressource mobilisable pour les opérations d'investissement.

La **CAF, prévue à de 54K€**, ne couvre pas notre prévision d'effort d'investissement pour 2021 (6,6M€), hors financement externe d'opération.

2.1.4 Fonds de roulement

En comptabilité budgétaire, il correspond à la somme des excédents que l'établissement a dégagés au cours du temps.

Les ajustements effectués dans les prévisions de dépenses en investissement, amènent à une **diminution du prélèvement prévu initialement sur fonds de roulement de -1,8M€**.

Le niveau prévisionnel du **fonds de roulement net global** est donc porté à 27,6M€ (arrêté à 32,9M€ en CF 2020), soit **37,8 jours de fonctionnement**.

L'équilibre financier est ainsi respecté.

L'établissement a toutefois analysé le fonds de roulement disponible au 31/12/2020. Selon la méthode communiquée par la DGESIP et validée par le Rectorat, le fonds de roulement est fortement mobilisé par les opérations pluriannuelles. Le fonds de roulement disponible s'élève à seulement 2,1 M€ représentant 3 jours de fonctionnement.

La différence entre le niveau prévisionnel de la trésorerie et celui du fonds de roulement entraîne un **besoin en fonds de roulement (BFR) de - 29,9M€**. Le besoin en fonds de roulement correspond à la somme que l'établissement doit financer pour couvrir le besoin résultant des décalages de trésorerie entre les entrées et les sorties.

La prévision de cet indicateur étant négative, cela démontre la situation saine de l'établissement dans la mesure où sa **trésorerie couvre largement ses besoins**.

Les états au format GBCP figurant en annexe de ce rapport sont les suivants :

- **États soumis au vote :**
 - Tableau des autorisations d'emplois (tableau 1)
 - Tableau des autorisations budgétaires en exécution (tableau 2)
 - Tableau d'équilibre financier en exécution (tableau 4)
 - Tableau de situation patrimoniale (tableau 6)
- **États transmis pour information :**
 - Tableau des dépenses par destination (tableau 3)
 - Tableau des opérations pour compte de tiers (tableau 5)
 - Plan de trésorerie (tableau 7)
 - Tableau des opérations sur recettes fléchées (tableau 8)
 - Tableau de synthèse budgétaire et comptable (tableau 10)